



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 41792

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le fonctionnement des futures agences régionales de santé et plus particulièrement sur son personnel. Suite à la décision du conseil de modernisation des politiques publiques, il a été décidé de mettre en place les agences régionales de santé (ARS) qui permettront un pilotage unifié et responsabilisé au niveau régional. Ces agences emploieront des agents issus de la fonction publique et du personnel bénéficiant de contrats de droit privé, régis par la convention collective de l'UCANSS. Aussi elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant les droits des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41792

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1263

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)